

Compte rendu CE Région Paris-Ouest du 27 Août 2015.

Présents pour la direction : Mme NEUILLY. Mr BAILLY. Mr DEBARD.

Présents pour la CFDT : Mme ROGOGINE .Mme ROUSSILLON. Mr BOUCHER

1) CA du mois de juillet 2015. Intervention de MR BAILLY.

Cumul budget : 587 879,5

Cumul réel : 583 139,9

Ecart : -4739,6

Evolution : -0.8

Cumul évolution N-1 : 0.6 %

Mr Bailly met l'accent sur le magasin de Lamorlaye qui est en recul de CA en raison des problèmes d'amiante qu'il a connu. L'inauguration de ce magasin étant été reporté sera remis en même temps que la foire aux vins. Le magasin de Voisins-le-Bretonneux pénalise également le CA en raison des travaux.

-Mr Boucher (CFDT) évoque encore le problème d'engorgement des réserves des magasins qui a des conséquences graves sur les conditions de travail. Mr Bailly en est conscient.

2) Communication de la masse salariale du mois de juillet 2015.

Présentation du tableau

3) Est-ce que l'assurance des magasins victimes de pannes électriques cet été (Suresnes Verdun et Drancy) prendront en charge les préjudices subis ? Y aura-t-il un impact pour les résultats des magasins, car il y a un double préjudice sur la perte de marchandises et le manque à gagner. Les magasins passent-ils en commission de suivi de l'intéressement collectif ?

Le seul dossier où notre faute est engagée est celui de Villers Cotterets de RPE. Dans le cas contraire une franchise de 20 000 € est prise par la DO et le reste pris par l'assurance.

La perte de marchandises impacte la DO et non le tableau de bord du magasin.

-Les membres évoquent les problèmes de subrogation et également le fait que les attestations d'employeurs ne sont pas fournies en temps et en heure. Mr Debard rappelle que ces attestations peuvent exceptionnellement être faites par les directeurs de magasin.

4) Point sur l'évolution du taux d'absentéisme magasins par magasins pour la période de janvier à juillet 2015.

Reporté

5) Délibération des membres du CE sur l'attribution des chèques CADHOC d'un montant de 154€ pour les fêtes de fin d'année .Pour en bénéficier , les salariés devront être présents a la fois au 27 aout 2015, jour de la délibération du CE RPO et le jour de la distribution des chèques Cadhoc.

Il faut retenir la date du 27 aout impérativement comme critère. Les personnes arrivant le 28 ne pourront en bénéficier.

Vote : 9 voix pour.

6) Point sur les prochaines dates des réunions d'information pour les séniors.

Une réunion sera faite le 15 octobre à Evry. Il y aura 2 sessions, une le matin et l'autre le soir. La limite de l'âge va surement passer a 52 ans et plus.

7) Renouvellement du matériel informatique du secrétariat du CE RPO.

Madame Sais bénéficie à ce jour d'un portable, il lui faut un ordinateur.

Vote : 9 voix pour

8) Présentation de l'intéressement collectif à la fin de juillet et communication de l'accord du 29 juin 2015.

Remise du document : les 3 critères sont inchangés.

Evolution de la prime maximum de 100 €.

9) Point sur les visites magasins des membres du CE RPO.

Pas de remarques particulières.

10) Information du trésorier et du secrétaire.

Présentation des comptes par le trésorier du CE.

11) Information du président.

La direction souhaite avancer sur l'élaboration des PV qui, à ce jour, ne sont plus d'actualités lors de leurs publications.

- Calage des dates des commissions : la direction nous fera part des propositions de dates : égalité professionnelle : septembre, logements : novembre.

- Remise par mail de la liste des élus CHSCT 2015

- La direction nous fait part du rachat par Carrefour de Rue du commerce

Fin de la réunion



Vos délégués CFDT

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>



<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>